

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 06 – 14 - INCORPORATION DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE CAMPÈS »
(ALLÉE DES ARBOUSIERS)**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Par arrêtés municipaux en date du 14 juin 2011, 05 juillet 2012 et 04 novembre 2013, l'autorisation de créer le lotissement " LES JARDINS DE CAMPES" a été accordée.

Le Président de l'Association Syndicale du lotissement « LES JARDINS DE CAMPES », Monsieur Richard VUITTON, a reçu mandat pour demander l'incorporation des voies et espaces verts dans le domaine communal.

Les parcelles concernées sont cadastrées section CT n°347, 407,408, 413, 414 et 415 pour une superficie totale d'environ 4 500 m².

Lors de la Commission des Travaux qui se tiendra le 18 juin, la conformité des équipements sera vérifié et un avis favorable/défavorable sera donné quant à la poursuite de la procédure.

Aussi, eu égard à la configuration de ladite résidence, cette incorporation ne pourra pas se faire dans le domaine public communal conformément aux dispositions du code de l'urbanisme mais dans le domaine privé communal.

Je vous invite dès lors:

- A accepter le principe d'acquisition à titre gratuit de l'emprise de la voirie et des parties communes du lotissement « les Jardins de Campès », conformément au plan joint en annexe, et son incorporation dans le domaine privé communal,
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique afférent,
- A confier à Maître Ducourau, Notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous frais et honoraires inhérents à cette opération sont à la charge de l'Association Syndicale du lotissement "Les Jardins de Campès".

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ - Danièle DUBOURDIEU n'a pas participé au vote

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le... 22 JUN 2018
GUJAN-MESTRAS le... 22 JUN 2018